LA MÉTÉO DES TAUX

CRÉDIT IMMOBILIER

JANVIER 2021

PRIMO-ACCÉDANTS ET INVESTISSEURS DE RETOUR

En décembre, avec 62%, la part des primo-accédants dans la clientèle CAFPI reste stable par rapport à novembre (63%). Pour les investisseurs, le relâchement des mesures par le HCSF et notamment sur le taux d'endettement, leur a permis de revenir sur le marché.

RÉPARTITION DES ACQUÉREURS

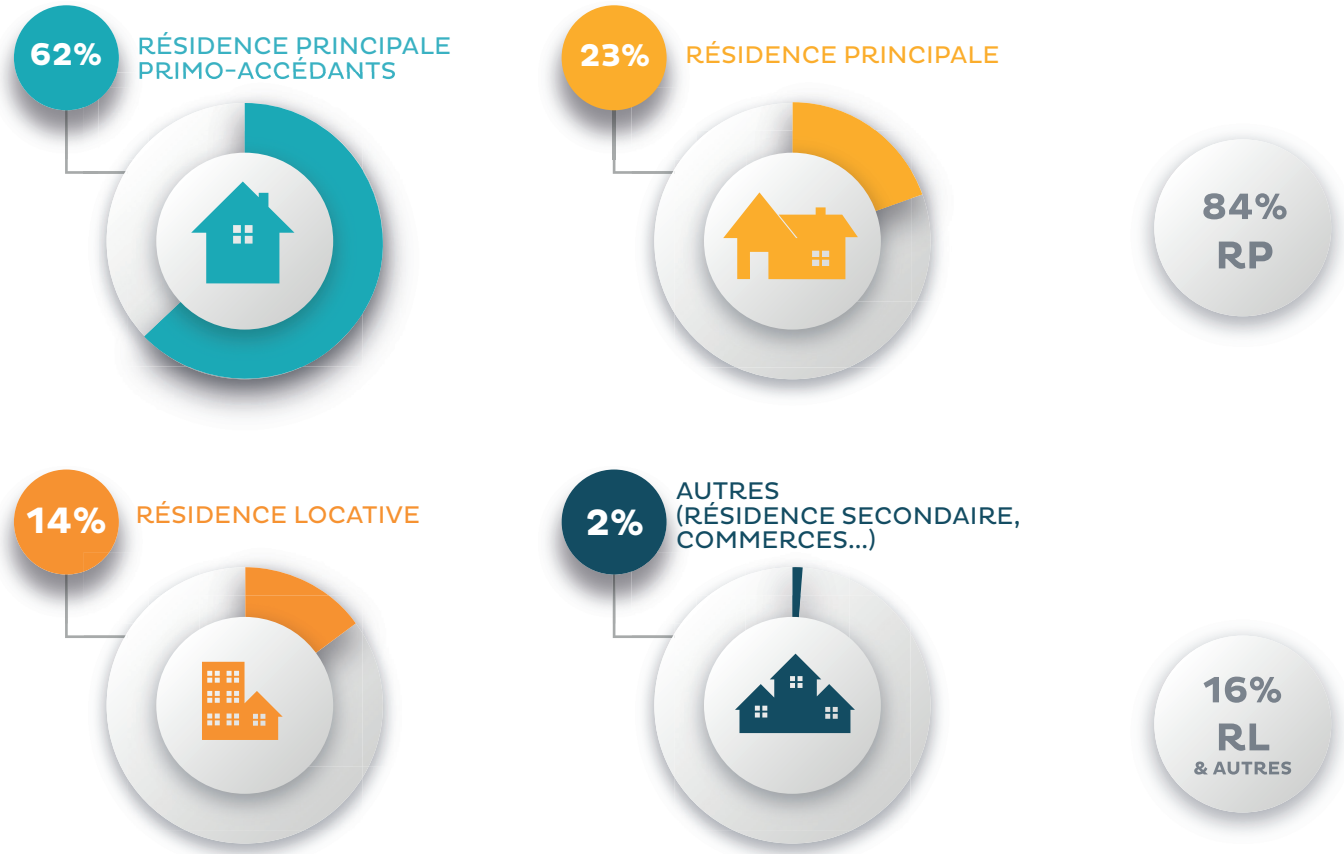

© CAFPI SA

CAFPI
EXPERT EN CRÉDITS

PROFILS DES EMPRUNTEURS

PRIMO-ACCÉDANTS

En décembre, l'emprunt moyen des primo-accédants poursuit sa hausse par rapport au mois précédent. En décembre le montant moyen emprunté était de 235 100 € sur 278 mois pour un effort consenti de 5,66 années de revenus, alors qu'en novembre les primo-accédants empruntaient en moyenne 220 600 € sur 278 mois, pour un effort consenti de 5,65 années de revenus.

ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe également une hausse du montant de l'emprunt à 373 000 € sur 265 mois pour un effort consenti de 6,78 années de revenus en décembre, contre 365 100 € sur 268 mois en novembre pour un effort consenti de 6,37 années de revenus.

235 100 €	EMPRUNT	**373 000 €**
5,66 années de revenus	ACQUISITION	**6,78 années de revenus**
89,7%	ACHAT DANS L'ANCIEN	**83,6%**

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS

PRIMO-ACCÉDANTS

220 600 € / 278 MOIS	NOVEMBRE
235 100 € / 278 MOIS	DÉCEMBRE

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AUGMENTE AVEC **235 100 €** SUR 278 MOIS.

ACCÉDANTS

NOVEMBRE	**365 100 € / 268 MOIS**
DÉCEMBRE	**373 000 € / 265 MOIS**

CHEZ LES ACCÉDANTS, IL AUGMENTE ÉGALEMENT AVEC **373 000 €** SUR 268 MOIS.

© CAFPI SA

CAFPI
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

LES CHIFFRES DU MOIS DE DÉCEMBRE

Le prix du bien représente 5,66 années de revenus pour un primo-accédant.

Pour un accédant, le prix du bien représente 6,78 années de revenus.

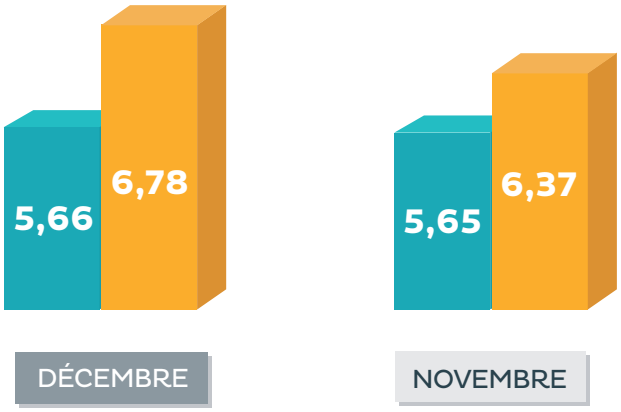

ACQUISITION DANS L'ANCIEN

PRIMO-ACCÉDANTS

NOVEMBRE	87,5%
DÉCEMBRE	89,7%

ACCÉDANTS

NOVEMBRE	87,2%
DÉCEMBRE	83,6%

UNE AMÉLIORATION DES ACQUISITIONS EST À CONSTATER CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AVEC **89,7%**.

DU CÔTÉ DES ACCÉDANTS, ON NOTE UNE DIMINUTION AVEC **83,6%**.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.
En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).

Galivel & Associés
RELATIONS PRESSE - RELATIONS PUBLIQUES

CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Gaëtan Heu
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI
EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS JANVIER 2021

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.